Publié le 19 janvier 2021.

Dernière modification: 20 janvier 2025.

www.entreprises-coloniales.fr

UNION COLONIALE AGRICOLE ET FORESTIERE, Libreville (Gabon)

S.A., 30 mai 1929.

Union coloniale agricole et forestière Société anonyme au capital de 3.000.000 de francs Siège social à LIBREVILLE (Gabon) (JOAEF, 1er août 1929)

1

Suivant acte sous seings privés en date à Paris du 15 mai 1929, dont un des exemplaires est demeuré annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par Me Revel, notaire à Paris, le 23 mai 1929, et dont il sera ci-après parlé,

M. Max Schmidt ¹, demeurant à Libreville (Gabon), et M. Marcel Mongin ², industriel, demeurant à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine), 51, quai de la Varenne, ont établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

STATUTS

TITRE II

Apports

Article 6 § 1er

1° M. Max Schmidt, demeurant à Libreville (Gabon),

apporte à la présente Société :

a) Mille soixante-dix actions, entièrement libérées, de cinq cents francs chacune, de la Compagnie forestière de l'Abanga, Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, dont le siège est à Libreville (Gabon), lesdites actions portant les n° 801 à 1.870, lesdites actions non matériellement créées, coupon n° 1 attaché.

b) Trois mille quarante-cinq actions, entièrement libérées de cent francs chacune, de la Société anonyme des Anciens Établissements Bastien, société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège est à Libreville (Gabon), lesdites actions portant les n° 3.851 à 6.895, lesdites actions non matériellement créées, coupon n° 1 attaché.

Ш

¹ Max Roger Schmidt (Paris, XVIe, 12 avril 1902-Neuilly, 20 juillet 1990): fils de Paul Albert Schmidt et de Fanny Roth. Par elle apparenté à Edmond Boussingault (ci-dessous). Marié à Paris VIIIe, le 24 juin 1960, avec Maria Augusta Guérin. Administrateur de l'Union forestière africaine (1923), des Anciens Établissements Émile Bastien à Libreville (1928) et de la Compagnie forestière d'Abanga (1929).

² Marcel Édouard Mongin (Paris XI^e, 10 nov. 1897-Garennes-sur-Eure, 8 mai 1972) : fils d'Édouard Nicolas Louis Mongin et Laurentine Levasseur. Marié à Paris XVI^e, le 17 fév. 1938, avec Geneviève Marquerite Marie Gaultier. Fabricant de scies à Paris.

- 2° M. Marcel Mongin, industriel, demeurant à La Varenne-Saint-Hilaire, 51, quai de La Varenne, apporte à la présente société :
- a) Mille soixante-dix actions, entièrement libérées, de cinq cents francs chacune, de la Compagnie forestière de l'Abanga, société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, dont le siège est à Libreville (Gabon), lesdites actions portant les nº 1.871 à 2.940;
- b) Trois mille quarante-cinq actions, entièrement libérées, de cent francs chacune, de la Société anonyme des Anciens Établissements Bastien, société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège est à Libreville (Gabon), lesdites actions portant les nº 6.896 à 9.940.

ξIII

MM. Schmidt et Mongin, ci-dessus désignés, agissant conjointement et solidairement, apportent, en outre, à la présente société, le bénéfice de divers traités, marchés, conventions, accords, ainsi que de diverses options et promesses verbales qui leur ont été accordées de différents tiers, notamment d'options verbales sur quatre concessions forestières d'environ deux mille cinq cents hectares chacune en Afrique Equatoriale

.....

TITRE XI

Association des porteurs de parts de fondateur

Par exception, sont désignés comme premiers administrateurs :

1° M. Boussingault (Edmond) 3, demeurant, 2, rue Dufrenoy, à Paris ;

2° M. Hayère (André) ⁴, demeurant à Villemomble, 16 *bis*, rue des Acacias.

.....

Du deuxième procès-verbal en date du 30 mai 1929 :

- 1° Que l'assemblée générale adoptant les conclusions du rapport du commissaire a approuvé les apports en nature faits à la Société par MM. Max Schmidt et Marcel Mongin, ainsi que les avantages particuliers stipulés par les statuts ;
 - 2° Qu'elle a nommé comme administrateurs dans les termes des statuts :
 - a) M. Boussingault (Edmond), ingénieur agronome, 2, rue Dufrenoy, à Paris ;
 - b) M. Schmidt (Max), à Libreville (Gabon);
 - c) M. Martin (Georges-Charles) 5, administrateur de sociétés, rue de Chazelle ;
- d) M. Hayère (André), administrateur de sociétés, 16 *bis*, rue des Acacias, à Villemomble (Seine) ;
 - e) M. Couriol (Louis), comptable, villa Les Myosotis, à Vaucresson (S.-et-O.), lesquels ont accepté lesdites fonctions ;
- 3° Que l'Assemblée a nommé comme commissaires avec faculté d'agir ensemble ou séparément :
 - a) Comme commissaire titulaire :
 - M. Pupier (Henri), ingénieur, 3, rue d'Alsace-Lorraine, à Roanne ;
 - b) Comme commissaires suppléants :
 - M. Orset (G.), comptable, 4, rue Bochard-de-Sarron, à Paris ;

⁵ Georges-Charles Martin : mêmes affaires que Max Schmidt.

³ Edmond Jules Boussingault : né le 17 octobre 1874 à Paris III^e. Petit-fils de Jean-Baptiste Boussingault (1801-1887), ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, chimiste. Fils de Joseph Boussingault et de Caroline Lucy Carlhian. Marié en 1904 avec Mathilde de Roth. Ingénieur de l'Institut national agronomique. Garagiste à Paris. Propriétaire du domaine de Mornay à Saint-Pierre-de-l'Isle (Charente-Inférieure)(1919). Maire de cette commune. Nommé conseiller départemental par Vichy (JOEF, 27 mai 1943)

⁴ André Hayère : né le 1^{er} novembre 1899 à Janzé (Ille-et-Vilaine). Fils de Victor-Joseph-Aristide et de Jeanne-Marie Rocher. Négociant en bois. Administrateur du Comptoir des bois à Paris (1923).

M. Marcellin (Jacques), 71, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine (Seine), lesquels ont accepté ces fonctions pour faire un rapport à l'Assemblée générale sur les comptes du premier exercice social;

UNION COLONIALE AGRICOLE ET FORESTIERE (Le Journal des débats, 2 janvier 1931)

Les comptes du premier exercice social, clos le 30 septembre 1930, font ressortir un bénéfice net.de 632.597 fr. Dividende voté : 6 %.

Union coloniale agricole et forestière (*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1931)

L'assemblée du 31 décembre a approuvé les comptes arrêtés au 30 septembre et comportant une durée de seize mois. Le bénéfice net de 632.597 francs permet la distribution d'un dividende brut de 6 fr. par action (net 5 fr. 75) payable le 15 janvier.

UNION COLONIALE AGRICOLE ET FORESTIERE (Le Journal des débats, 4 février 1932)

L'assemblée ordinaire du 2 février a approuvé les comptes de l'exercice du 30 septembre 1931 accusant un solde bénéficiaire de 205.019 fr., formant avec le report antérieur de 179.947 fr., un total disponible de 444.966 fr. Outre la réserve légale, il a été affecté 95.882 fr. à la réserve pour amortissements, .200.000 fr. à la réserve pour créances douteuses, 126.834 fr. au report nouveau.

Arrêté dispensant de l'apposition du timbre à l'extraordinaire sur la souche et le talon des titres émis par la Société Union Coloniale, Agricole et Forestière. (Journal officiel de l'AEF, 15 octobre 1933)

Le Gouverneur général p. i. de l'Afrique Equatoriale Française, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu le décret du 15 janvier 1910, portant création du Gouvernement général de l'A. E. F., modifié par les décrets des 21 juillet 1925, 2 février 1928, 22 octobre 1929 et 21 novembre 1932 ;

Vu l'article 74 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies ; Vu l'arrêté du 20 novembre 1928, modifiant et complétant les divers arrêtés qui ont créé, en ce qui concerne les sociétés ayant leur siège en A. E. F. un impôt du timbre sur les actions et obligations de ces sociétés et une taxe sur les revenus par elles distribués ;

Vu la lettre du 17 août 1933 du directeur de la Société « Union Coloniale, Agricole et Forestière »,

Arrête:

Art. 1er. — La Société anonyme « Union Coloniale, Agricole et Forestière » dont le siège social est à Libreville est dispensée de l'apposition du timbre à l'extraordinaire sur la souche et le talon des titres ci-après :

Trois mille parts bénéficiaires numérotées de 1 à 3.000.

Elle est autorisée à remplacer cette apposition par la mention suivante, imprimée tant sur la souche que sur le talon des titres.

- « Droits de timbre acquittés par abonnement ».
- « Avis d'autorisation inséré au Journal officiel de l'A. E. F. du 15 octobre 1933 ».
- Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. Brazzaville, le 5 octobre 1933.

M. ALFASSA

Union coloniale agricole et forestière (*La Journée industrielle*, 1^{er} mars 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1934 accusant un bénéfice net de 1.164.134 fr., non compris le solde créditeur antérieur de 331.710 francs.

Les actionnaires ont voté la répartition suivante : 5 % à la réserve légale, 58.250 fr. ; 6 % d'intérêt aux actions, .180.000 fr. ; amortissements, 250.000 fr. ; à la réserve de prévoyance, 500.000 fr. ; report à nouveau, 175.884 francs.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 31 mars prochain, à raison de 5 fr. 52 net par action au porteur.

Union coloniale agricole et forestière (La Journée industrielle, 22 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1935, faisant ressortir, après amortissements, un bénéfice net de 916.742 fr., formant, avec le report antérieur, un disponible de 1.092.627 francs.

Le dividende a été fixé à 6 % brut et sera payable à partir du 1er janvier 1936.

UNION COLONIALE AGRICOLE ET FORESTIÈRE Société anonyme

Siège social : LIBREVILLE (Gabon)

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS (Journal officiel de l'Afrique équatoriale française, 1er mars 1936)

Du texte du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 décembre 1935, il appert :

- 1° Que l'assemblée générale a ratifié la nomination faite par le Conseil, à titre provisoire, comme administrateur de la société, de M. C. Stahl;
- 2° Que l'assemblée générale a réélu comme administrateurs, pour une durée qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1941 :

MM. C. Stahl; Schmidt (Max); Hayère (André); Couriol (Louis).

Pour avis et mention : Le conseil d'administration.

AEC 1937/476 — Union coloniale agricole et forestière (U.C.A.F.), LIBREVILLE (Gabon).

Bureau administratif: 42, rue Pasquier, PARIS (8e).

Tél: Europe 37-70 à 37-73. — Télég: Uniboi (Paris-118 et Libreville). — © : Cogef Lugagne.

Capital. Société anon. fondée le 30 mai 1929, 3 millions de fr. en 30.000 actions de 100 fr. dont 22.000 actions d'apports. — Parts : 3.000. — Dette obligataire : 1.300.000 fr. en obligations de 500 fr. 6 % remboursable en 20 ans (A. G. E. du 8 décembre 1930). — Dividendes. — 1933/34 : 6 % ; 1934/35 : 6 %.

Objet. — Exploitations forestières et commerce de bois.

Exp. — Okoumé

Conseil. — MM. C. Stahl, présid.; Max Schmidt et André Hayère, admin.-délégués; Louis Couriol, admin.-directeur.

Union coloniale agricole et forestière (*La Journée industrielle*, 1er avril 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 mars, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1936 faisant apparaître, après amortissements, un bénéfice net de 2 millions 675.752 fr. et un solde disponible de 2 998.379 francs.

Le dividende payable à partir du 15 juin a été fixé à 48 fr. 88 net pour les actions et à 185 fr. 84 net pour les parts. Il a été reporté à nouveau 348.781 francs

M. Max Schmidt, administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé le remboursement d'une somme de -25 fr. par action de capital et a apporté diverses modifications aux statuts.

Union coloniale agricole et forestière (L'Information financière, économique et politique, 1er avril 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1936, approuvés par l'assemblée ordinaire du 30 mars, font apparaître un bénéfice net de 2 millions 675.752 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 232.627 fr. Le dividende voté ressort à 48 fr. 88 net pour les action et à 185 fr. 84 pour les parts. Le report à nouveau est de 348.781 fr.

M. Max Schmidt, administrateur sortant, a été réélu.

Le tonnage traité pendant l'exercice écoulé a été de 30.378 tonnes, contre 25.463 l'exercice précédent ; le chiffre d'affaires a été de 17.296.962 fr., contre 13.112.937 francs.

(La Journée industrielle, 18 mai 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1937. Après un prélèvement de 2.500.000 francs pour éventualités diverses, le bénéfice de l'exercice ressort à 3 millions 949.507 fr.. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 348.181 fr. Le dividende a été fixé à 98 fr. 33 brut par action et à 200 fr. brut par part, soit 85 fr. 87 pour les actions nominatives et 184 fr. pour les parts nominatives, payable à partir du 15 juillet. Une somme de 1.787.460 fr. a été reportée à nouveau.

COUPS D'AILES (Les Ailes, 22 mai 1948)

ON SAIT QUE Pelletier-Doisy qui, dans l'Armée de l'Air, avait atteint le grade de gé néral, est passé, il y a quelques mois, dans la Réserve. Il n'en faut pas déduire qu'il a abandonné l'Aviation pour cela...

Au mois d'avril dernier, il se trouvait encore en Afrique Equatoriale Française pour une entreprise à laquelle il apporte son concours et qui est l'Union Coloniale Agricole et Forestière. Le héros des premiers raids aériens vers l'Extrême-Orient possède un amphibie Republic « Seabee » qu'il utilise régulièrement pour les déplacements qu'il effectue entre Pointe-Noire et Libreville.

Le « Seabee » paraît donner satisfaction à ceux qui l'emploient là-bas. Cependant, assez récemment, Pelletier-Doisy a été contraint de faire un atterrissage forcé avec ce petit appareil, par suite d'une panne de moteur. L'opération faillit présenter un caractère assez dramatique... Les décollages du « Seabee » sont bons mais il semble monter assez difficilement.

Cela remet pas en cause l'intérêt de la formule amphibie pour les utilisateurs coloniaux. Les constructeurs français ont sans doute tort de s'en désintéresser, car elle présente des perspectives séduisantes. Bien au point, un petit amphibie de qualité aurait sûrement aux colonies des débouchés relativement nombreux.

Cependant, un lecteur d'A.E.F. nous dit que l'appareil qui séduit le plus de gens, paraît être le Miles-« Gemini ». Une demi-douzaine de ces avions sont passés à Pointe-Noire et ils ont été très remarqués. La plupart appartenaient soit à des Belges du Congo, soit à des Anglais qui émigraient en Afrique du Sud et comptaient revendre leur appareil une fois arrivés à destination. Bon moyen de voyager économiquement, puis de réaliser une « affaire » !...

AEC 1951/534 — Union coloniale agricole et forestière (U.C.A.F.), LIBREVILLE (Gabon)

Bureau administratif: 34, rue Pasquier, PARIS (8e).

Capital. — Société anon. fondée le 30 mai 1929, 22.500.000 fr. C. F. A. en 15.000 act. de 1.500 fr. C. F. A. — Parts : 3.000.

Objet. — Exploitations forestières et commerce de bois.

Exp. — Okoumé

Conseil. — MM. R. Schmidt, présid.; Louis Couriol, admin.-dir.; G.-C. Martin, Bourceret, R. Bru, admin.

...